

Département de Haute Corse

Ville de GHISONACCIA

PLAN LOCAL D'URBANISME

1 PIÈCES PRINCIPALES


D Plan de zonage n°0/3

Ghisonaccia

Echelle : 1/15 000 ème

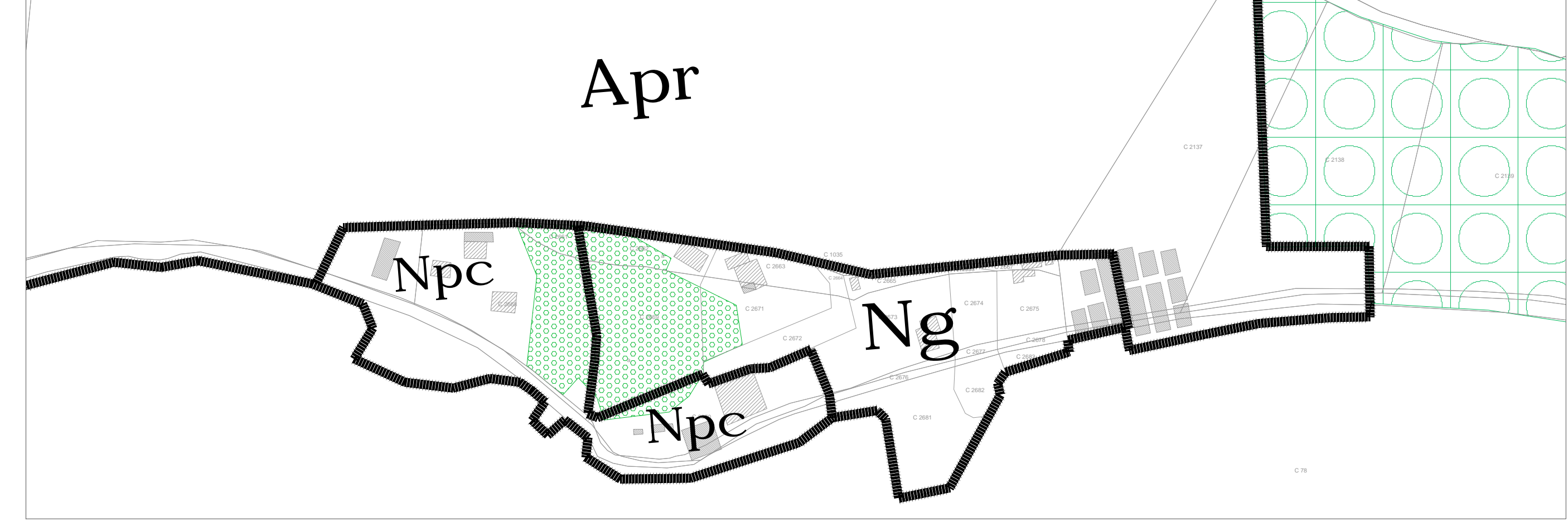
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14/06/2017 Approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire de GHISONACCIA



Zoom sur la presqu'île d'Urbino secteur Npc

Echelle : 1/2000 ème



Occupations et utilisations du sol :

Udb Nom de zone du PLU

Zonage du PLU

Espaces Boisés Classés (article L.130.1 du Code de l'Urbanisme)

Espaces verts protégés (voir article 6 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

Patrimoine bâti remarquable (voir article 5 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

Servitudes et réservations :

- Emplacement réservé pour équipements** (m² opération)
- Emplacement réservé pour voiries** (m² opération)
- Emplacement réservé du pluvial** (m² opération)
- Servitude de mixité sociale** (article L.123.2.b du C.U.) (couche part de mixité sociale - Voir liste des Servitudes d'Urbanisme)
- Servitude de réalisation d'équipement public** (article L.123.2.e du Code de l'Urbanisme) (Voir liste des Servitudes d'Urbanisme)
- Servitude d'entrée de ville - RN 198** (article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme) Recul des constructions de 75m à compter de l'axe de la voie (voir article 11 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)
- Servitude d'inconstructibilité de la bande littorale des secteurs non bâtis** (art. L.146-4 III du C.U.) (voir article 14 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)
- Servitude de libre passage de 3 mètres le long du littoral** (Servitude d'Utilité Publique E19)

Les risques naturels et contraintes :

- Zone non aedificandi** (voir article 15 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)
- Zone d'aléa inondation** résultant de l'ensemble des études d'inondabilité des approches hydrauliques (voir article 3 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

PPR inondation - périmètre à titre indicatif (se reporter au PPRi pour emprises légales) (voir article 3 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

- PPR inondation - risque faible
- PPR inondation - risque moyen
- PPR inondation - risque fort

